

**AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2017 DES DELEGATAIRES  
EFFIA, INDIGO, LPA, Q PARK,  
Parcs de stationnement**

La CCSPL a pris connaissance de **l'activité générale des 28 parcs de stationnement** en délégation de service public auprès des 4 principaux délégataires de la Métropole.

La commission constate que l'exercice 2017 n'est pas comparable avec les exercices précédents du fait de la fermeture définitive du parc Centre Commercial Part – Dieu. La commission est informée que ce parc a été cédé à Unibail pour destruction et reconstruction dans le cadre du réaménagement du Centre commercial Part Dieu. La fermeture de ce parc implique la suppression de 3000 places de stationnement gérées dans le cadre de contrat de délégation de service public d'où une modification des principaux indicateurs d'activités et des indicateurs financiers de LPA. La CCSPL note toutefois l'ouverture de la poche de stationnement sous Perrache - Carnot, rattachée au parking Perrache – Archives, avec 80 places supplémentaires.

La CCSPL prend acte **des impacts sur l'activité**, à savoir le **tassement de la fréquentation horaire** (1,5 M de passages en moins, soit de - 22%) et la baisse du taux de rotation des parkings ; la commission entend que celle-ci est également due aux reports modaux et à l'augmentation du nombre et de la fréquentation des garages privés, la capacité en places de stationnement public restant néanmoins supérieure.

La commission entend les explications sur les baisses de nombre de places, tandis que les demandes d'abonnements-domicile sont en augmentation constante.

En ce qui concerne **les services annexes**, la CCSPL suit avec attention la poursuite du déploiement des services de mobilité. La commission approuve l'initiative du système de guidage à la place installé dans le parking privé des Cuirassiers, qu'elle souhaite voir étendu aux contrats de Délégation de Services Publics. La commission note que des systèmes de guidage à la place seront déployés dans certains parkings en DSP (Saint-Antoine, Antonin Poncet) et que ces systèmes permettent un suivi en temps réel de l'occupation et des disponibilités des places réservées (places PMR par exemple). La CCSPL demande que les délégataires se mobilisent pour sensibiliser les usagers à utiliser une seule place et souhaite que la question d'un élargissement des places puisse être négociée dans les futurs contrats. La commission note le nouveau refus de l'Architecte des Bâtiments de France dans le dossier du parking Bellecour empêchant à ce jour sa mise en accessibilité, et déplore cette situation. La CCSPL maintient son soutien en faveur des efforts réalisés par la Métropole dans les dossiers de mise en accessibilité des parkings notamment au travers du cas du parc Antonin Poncet.

La CCSPL prend note que des clauses liées au développement durable seront intégrées dans les futurs contrats, et souhaite plus particulièrement la présence d'indicateurs de suivi de la qualité de l'air dans les parcs de stationnement.

**Pour ce qui est de l'aspect financier**, la CCSPL relève, comme pour l'année 2016, les résultats nets globaux positifs des délégataires, qui, à l'exception de l'un d'entre eux, restent disparates selon les contrats. La commission note que le résultat du parc Bellecour est très largement bénéficiaire.

La commission se félicite de l'évolution positive depuis 2014 du montant des redevances versées à la Métropole, à périmètre constant.